



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 3 mai 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
50	57

Date de convocation

27 avril 2023

**Environnement – Achat
Commande publique -
Marché pour la campagne de
sensibilisation scolaire 2023-
2024 sur le thème de
l'environnement à
destination du public scolaire**

**N° de la délibération
2023-261**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 3 mai 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Charles Trénet à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Valina FAURE, MM. Gilles FLORENT, Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Lynda MOUISSAT, Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM., Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Béatrice FOUR (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Vincent ROBIN (représenté par sa suppléante Mme Lynda MOUISSAT), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Xavier AUBERT, Mme Laëtitia BOURJAT, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, Mme Christiane FERLAY, M. Patrick FOURCHEGU, M. Michel GAY, M. Pierre GUICHARD, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Gérard ROBERTON, M. Pascal SEIGNOVERT, Mme Michèle VICTORY.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R2123-1, R2131-12, L2422-1 et L2422-2 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant la nécessité de conclure un nouveau marché concernant la réalisation d'animations sur le thème de l'environnement pour les élèves d'écoles maternelles et élémentaires publiques et privées des communes du territoire durant l'année scolaire.

Considérant que ce marché doit également permettre aux enfants accueillis dans les ALSH du territoire de bénéficier d'une sensibilisation sur les mêmes thématiques que les écoles.

Considérant la consultation engagée sous forme d'appel d'offre ouvert conformément aux dispositions des articles R.2124-1, R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique et à l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 07 février 2023 sur le profil acheteur d'ARCHE Agglo, au BOAMP et au JOUE,

Considérant que cette procédure comportait les caractéristiques substantielles suivantes :

- ✓ **Marché de services alloti comme suit :**
 - Lot 1 : thématique des rivières
 - Lot 2 : thématique agriculture – alimentation
 - Lot 3 : thématique des espaces naturels
 - Lot 4 : thématique du climat
 - Lot 5 : animations multi-thématiques au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- ✓ **Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire,**
- ✓ **Accord-cadre avec un minimum et un maximum fixé en quantité :**
 Pour les classes (écoles) :

Lot	Mini annuel	Maxi annuel
Lot 1 : thématique des rivières	40 classes	90 classes
Lot 2 : thématique agriculture – alimentation	10 classes	50 classes
Lot 3 : thématique des espaces naturels	10 classes	30 classes
Lot 4 : thématique du climat	10 classes	30 classes

Pour le lot n°5 : animations multi-thématiques au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :

Mini annuel	Maxi annuel
0 session	10 sessions

➤ **Insertion d'un enjeu « santé et environnement », dans les lots 1, 2 4 et 5.**

Considérant que la durée de chaque lot de l'accord-cadre est de 1 an à compter de la notification du 1^{er} bon de commande pour que les prestations s'exécutent pendant l'année scolaire 2023-2024, reconductible tacitement 2 fois 1 an.

Considérant qu'une analyse des candidatures et des offres reçues a été effectuée au regard des critères de choix indiqués dans les documents de la consultation ;

Considérant le rapport d'analyse des candidatures et des offres ;

Considérant la décision de la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 11 avril d'attribuer :

- Le lot 1 : Thématique des rivières
 Au groupement conjoint **ZIMELINE (mandataire) / SESIE** (26100 Romans sur Isère) pour un montant estimatif de 108 000 € TTC sur la base du BPU valant DQE.
- Le lot 2 : Thématique agriculture / alimentation
 Au groupement conjoint **CIVAM 26 (mandataire) / CIVAM 07 / PAR 4 CHEMINS / MYCELIUM** (26120 MALISSARD) pour un montant estimatif de 105 000 € TTC sur la base du BPU valant DQE.
- Le lot 3 : Thématique des espaces naturels
 A **l'entreprise LPO Auvergne-Rhône-Alpes** (69007 Lyon) pour un montant estimatif de 39 750 € TTC sur la base du BPU valant DQE.

➤ Le lot 4 : Thématique du climat

A l'**entreprise POLLEN SCOP** (07200 AUBENAS) pour un montant estimatif de 37 800 € TTC sur la base du BPU valant DQE.

➤ Le lot 5 : animations multi-thématiques au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

A l'**entreprise POLLEN SCOP** (07200 AUBENAS) pour un montant estimatif de 8 400 € TTC sur la base du BPU valant DQE.

Considérant l'avis du bureau du 20 avril 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- ✓ 57 Voix pour
- ✓ 0 Voix contre
- ✓ 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'offres,
- AUTORISE le Président à signer les accords cadre à bons de commandes et les avenants nécessaires à leur exécution ainsi que tout document afférent à la présente délibération ;
- PRECISE que les crédits sont prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 3 mai 2023.